

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 15
Jeudi 16 avril 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet

Remarque: le dossier est consultable uniquement sur rendez-vous en raison de la pandémie

Durée de mise à l'enquête: 8 avril au 8 mai 2020

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe de chaussée modifiée, des angles de la place de rebroussement ainsi que du quai d'arrêt des transports publics. Au besoin, le bureau d'ingénieurs RWB Berne SA (Tél. 058 220 38 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 3 avril 2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

l'administration communale de Crémines, selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne.

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f, al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f, al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c, al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: A partir du dépôt public des plans et, dans la procédure abrégée, dès la remise de l'avis à l'exproprié, il n'est plus permis à celui-ci de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (cf. art. 42 LEx).

Berne, le 15 avril 2020

Office fédéral des transports, 3003 Berne

Office des transports publics et de la coordination des transports, 3011 Berne



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1369; Bellelay – Front.

BE/JU (Les Genevez)

Commune: Saicourt (Bellelay)

Projet: 230.20342/Nouvelle construction – Boucle rebroussement bus: Bellelay, entrée Nord
Dérogations: Dérogation pour nouvelles constructions ou installations hors de la zone à bâtir (art. 24 LAT)

Objets/zones protégés: Aucun

Défrichage: Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Mise à l'enquête publique des plans

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de BLS Netz AG concernant Ligne Soleure-Moutier, renouvellement de la gare de Gänsbrunnen (avec étude d'impact sur l'environnement)

Commune: Crémines

Requérante: BLS Netz AG, Installations & projets, Genfergasse 11, 3001 Bern

Objet: Renouvellement de la gare de Gänsbrunnen, ligne Soleure – Moutier, km 13.780 au km 14.100:

Les principaux éléments de construction sont les suivants:

- Rénovation de la voie ferrée (infrastructure, drainage, superstructure) sur la totalité du périmètre
- Nouvelle construction accessible aux personnes handicapées d'un quai côté gare et d'un quai extérieur (P55) avec une longueur utile de quai de 110m
- Quai de correspondance train/bus
- Transformation du passage à niveau de la route cantonale
- Nouvelle construction d'un passage entre le quai 1 et le quai 2
- Remplacement des installations électriques ferroviaires
- Remplacement des installations de sécurité

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Obligation d'EIE: Le projet présent est soumis à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01). Le rapport d'impact sur l'environnement fait partie intégrante du dossier de demande.

Procédure: La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 20 avril 2020 au 19 mai 2020 à



Belprahon

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Auteur du projet: ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 571, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau placée à l'intérieur du bâtiment, démantèlement de la citerne à mazout

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier et en raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de

bien vouloir prendre rendez-vous avec le secrétariat communal en téléphonant au 032 493 48 27.

Belprahon, le 16 avril 2020

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Kunz Cyril, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 522, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée, extérieure

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier et en raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous avec le secrétariat communal en téléphonant au 032 493 48 27.

Belprahon, le 16 avril 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Recommandations de la Confédération concernant l'élimination des ordures ménagères

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts issus des ménages est garanti.

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).
- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc.
- Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Déchetterie communale

- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité.
- Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Corcelles, le 16 avril 2020

Secrétariat communal

www.lasemaine.ch

Rappel: Covid-19

Administration communale

En raison de la situation extraordinaire actuelle, l'administration communale sera fermée jusqu'à nouvel avis.

Vous pouvez cependant continuer de nous joindre par téléphone au 032 499 90 70 durant les heures d'ouverture habituelles, soit le mardi matin de 10h à 11h et le jeudi soir de 17h à 18h30 ou par email à l'adresse: secretariat@corcelles-be.ch.

Corcelles, le 16 avril 2020

Secrétariat communal

Bons de garde

À partir d'août 2020, tous les parents du village de Corcelles pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020/2021.

La commune mixte de Corcelles introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le Canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

- **S'assurer d'avoir une place en crèche.** La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
- **Création d'un BE-Login.** Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.
- **Demande d'un bon de garde à la commune mixte de Corcelles.**

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail www.kibon.ch.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez vous rendre sur le portail www.be.ch/famille (Accueil extrafamilial/Bons de garde) ou prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 90 70 / caisse@corcelles-be.ch).

Corcelles, le 16 avril 2020

Conseil communal

Entrée en vigueur

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Lors de sa séance du 9 avril 2020, le Conseil communal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 1, 2608 Courtelary.

Corcelles, le 16 avril 2020

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Daniel Bögli, Les Chauffours 2, 2738 Court

Propriétaire: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 2000, au lieu-dit «Les Chauffours 2», 2738 Court

Projet: construction d'un silo tranché pour le stockage d'herbe et de maïs

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone

Dérogations: 24 ss LAT (RS 700)

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 16 avril 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Avis de construction

Requérant: Gobat Vincent, Pré Net 16, 2830 Courrendlin

Emplacement: Parcelle N° 279, Le Côté 165

Projet: Remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 15 mai 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de l'épidémie du coronavirus (Covid-19), tous les dossiers en dépôt public peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous, N° tél: 032 499 95 42.

Crémises, le 16 avril 2020

Secrétariat communal Crémises

Coronavirus – Aide aux citoyens de Crémises

Si aucune personne de votre entourage (parents, voisins, amis, etc.) ne peut résoudre vos problèmes de déplacements nécessaires (courses, médecins), nous mettons à disposition le numéro de téléphone suivant: **079 284 02 46**.

Nous essayerons, dans la mesure du possible, de résoudre votre demande.

Crémises, le 1^{er} avril 2020

Le Conseil communal



Moutier

Services industriels – Eaux

Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Scitec Research SA à Lausanne ont montré les résultats suivants:

Date des prélèvements: 10 février 2020

Germes aérobies 0 germe/ml

Escherichia coli 0 germe/100 ml

Entérocoques 3 germes/100 ml
Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.
Moutier, avril 2020
SIM – Eaux

diverses demandes pouvant découler de cette période quelque peu particulière.
Perrefitte, le 16 avril 2020
Le Conseil municipal

droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.
Reconvilier, le 8 avril 2020
Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Farine Laurent, rue des Jardins 3, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 337, rue des Jardins 3

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air-eau split en cascade

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 mai 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone : 032 494 13 33.

Moutier, le 16 avril 2020

Services Techniques-Urbanisme



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Werner et Monika Gerritsen-Beetschen, Bas du Maupas 31, 2716 Sornetan

Emplacement : Bas du Maupas 31b, 2716 Sornetan, parcelle N° 355, commune de Petit-Val

Projet : Démolition du bâtiment 31b (grenier) pour cause de dégâts dus à la mэрule et reconstruction du bâtiment aux mêmes dimensions sur le socle en pierre existant renforcé par du ciment de chaux

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre rendez-vous au 032 484 94 70.

Souboz, le 8 avril 2020

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Bassin Nicolas, Rue des Fraîches 19, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Bassin Sandra et Nicolas, Rue des Fraîches 19, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Bassin Nicolas, Rue des Fraîches 19, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 913, Rue des Fraîches 19

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la chaudière et de la citerne à mazout existantes, pose d'un radiateur dans la véranda existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 mai 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 avril 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Joset Denis, rue Jolimont 12, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2090, rue Jolimont 12

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 18 mai 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone : 032 494 13 33.

Moutier, le 16 avril 2020

Services Techniques-Urbanisme

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 20 au 26 avril 2020 en raison des vacances de Pâques.

Si vous souhaitez consulter un dossier de construction en dépôt public, veuillez prendre rendez-vous au 079 292 86 74.

Nous serons à nouveau atteignable par téléphone et courriel à partir du lundi 27 avril 2020.

Souboz, le 16 avril 2020

Conseil communal



Perrefitte

Communiqué du Conseil municipal

Coronavirus

Comme le recommande très justement le Conseil fédéral, il n'est pas conseillé aux personnes de plus de 65 ans de se faire aider par des personnes à risque pour aller faire leurs achats de première nécessité.

Pour Perrefitte, 5 personnes se sont annoncées pour rendre service aux personnes qui en auraient besoin. Ce service fonctionne très bien et nous encourageons les personnes âgées à en faire usage. N'hésitez pas à prendre contact avec Madame le maire, Virginie Heyer (079 458.71.53) qui vous mettra en contact avec ces personnes en fonction de leur disponibilité. M^{me} Heyer est également à disposition de la population pour répondre aux



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Anchisi Sandra et Jérôme, Rue des Œuchettes 16, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Anchisi Sandra et Jérôme, Rue des Œuchettes 16, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Anchisi Sandra et Jérôme, Rue des Œuchettes 16, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1336, Rue des Œuchettes 16

Projet : Construction d'une terrasse suspendue en bois avec fondations béton/bois à l'Ouest de la maison, création d'un accès pour la terrasse au Sud, pose d'un poêle suédois à l'intérieur et création d'une cheminée sur le pan Ouest du toit, réfection des façades (couleurs blanc et gris)

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 mai 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de

Municipalité de Reconvilier

Bon de garde

A partir du 1^{er} août 2020, la Municipalité de Reconvilier passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

De ce fait, dès le 20 avril 2020, tous les parents de Reconvilier concernés par ce nouveau système et qui remplissent les conditions édictées par le Canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu, pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020-2021.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place en crèche ou en famille d'accueil. L'institution doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toutes questions à ce sujet, consulter le site BE-Login.
3. Demander un bon de garde à la Municipalité de Reconvilier

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail www.kibon.ch.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez-vous rendre sur le portail www.be.ch/famille (Accueil extrafamilial / Bons de garde) ou prendre contact avec le secrétariat municipal (032 482 73 73 / kibon@reconvilier.ch).

Reconvilier, avril 2020

Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 2140, au lieu-dit : « Vie des Crêts », commune de Reconvilier.

Projet : réaménagement de la place de parc existante,

197 places de parc en revêtement filtrant, revêtement bitumeux pour les accès, conservation de la place de repos au Sud et plantation de nouveaux arbres (34 comprenant ceux déjà existants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUp Lb.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Reconvilier. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la Commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 avril 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Modification du permis de construire N° 686 du 28 janvier 2015

Requérante : M^{me} Sandrine Habegger, Les Vieux Chemins 14, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 959 au lieu-dit : « Les Vieux Chemins 14 », 2712 Le Fuet.

Projet : construction d'une annexe, utilisation : bricolage, rangement, lieu de vie.

Modifications demandées : toit terrasse : dalle en béton au lieu de végétalisé.

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 7 mai 2020 inclusivement** au secrétariat communal où les oppositions contre les modifications faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 8 avril 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N° 24, 250 et 586, au lieu-dit : « Haut de la Fin », Saicourt, Commune de Saicourt.

Projet : réfection du chemin d'accès existant sur une longueur d'environ 100 mètres par la pose de deux bandes de roulement en goudron et le réaménagement du milieu de la route avec de la groisse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC / objet N° 6).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Saicourt. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 avril 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Schelten

Baugesuch

Bauherrschaft : Andrea Zemp, Obere Muolte, 2827 Schelten

Projektverfasser : Hans-Rudolf Roth, Obere Muolte, 2827 Schelten

Gebäudeeigentümer : Regula Imperatori, Obere Muolte, 2827 Schelten

Standort : Parzelle Nr. 29, Obere Muolte, Landwirtschaftszone

Projekt : Neubau Stöckli

Dimension und Bau : gemäss abgestellten Pläne

Gesuch : Art. 24 RPG

Auflagestelle und Einsprachen Frist : Gemeindegemeinschaft, Schulhaus 13, 2827 Schelten bis 8. Mai 2020

Rechtsmittelbelehrung

Einsprache und Rechtsverwahrungen sind innerhalb der Einsprache Frist schriftlich begründet im Doppel bei der Einsprache Stelle einzureichen (Art 31 Baugesetz).

Schelten, 8. April 2020

Commune de la Scheulte



Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Evelyne Grillon, Chemin des Ecommunes 1, 2710 Tavannes.

Projet : Démolition partielle de la saillie sud et des balcons et reconstruction avec création d'une véranda vitrée et de nouveaux balcons du bâtiment Chemin des Ecommunes 1 sis sur la parcelle N° 323 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mai 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 avril 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Barbara Michelotti et Giorgio Romano, Route de Sorvilier 3, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Entreprise générale, Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 907, Rue des Prés 21, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Création d'une pergola. Changement des fenêtres (blanc) et porte d'entrée (anthracite). Nouvelle isolation de la toiture et couverture de la charpente. Nouvelle toiture plate sur la zone salle à manger et pergola. Remplacement du couvert à voitures (dimensions identiques). Installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord contre la façade de la maison, en remplacement du chauffage existant. Installation d'un poêle avec tubage extérieur en façade Sud.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 15 avril au 14 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage : Monsieur Braun Maurice, Rue des Tilleuls 6, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1408, Rue des Tilleuls 6, Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau split-tée, au Nord du bâtiment.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dépôt public : du 16 avril au 15 mai 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14h**

multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Aiassa Borbely Anne-Catherine et Borbely Peter, La Franay 11, 2735 Malleray

Auteur du projet: KWSA SA – Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1642, La Franay 11, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau en toiture, adossée à la superstructure de la cage d'ascenseur (non-visible). Mise en place de panneaux photovoltaïques posés à plat sur la toiture existante

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 16 avril au 15 mai 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Travaux

Grand Rue, Malleray

La commune de Valbirse informe que les travaux de réfection de la Grand Rue menés conjointement avec l'Office des ponts et chaussées re-

prendront prochainement et dureront jusqu'en octobre. Ils concernent le tronçon compris entre l'usine Affolter et le giratoire de Malleray. Durant la même période, le pont de la Gérine sera également assaini et fermé à toute circulation. Le trafic sera dévié par la rue du Pont et le Lion d'Or.

La commune de Valbirse et l'OPC prient les usagers de respecter les indications de circulation et les remercient de leur patience.

Route de Champoz

La commune de Valbirse et l'Office des ponts et chaussées communiquent que les travaux de réfection de la route de Champoz reprendront tout prochainement pour la seconde étape de ce chantier. Ils dureront jusqu'en novembre. La circulation sera régulée soit à l'aide d'une signalisation par feux lumineux, soit par une fermeture complète de la route avec déviation par la rue des Prés.

La commune de Valbirse et l'OPC prient les usagers de se conformer à la signalisation et de respecter la zone 30 km/h lorsque la déviation sera mise en place.

Bévilard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	29	28	15.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	43	39	21.10.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	36	32	02.09.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
28	27	08.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

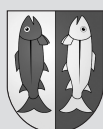
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch